

Si nous parvenions à écouler 1 pour cent seulement des produits maintenant contrôlés par la politique des achats aux États-Unis, nous accroîtrions nos ventes de 5 milliards de dollars. Pourtant, ce marché qui est à nos portes nous est virtuellement exclu. Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Les mesures dites de sauvegarde permettent à un pays de protéger temporairement son industrie nationale lorsqu'il peut être prouvé que les importations causent un préjudice sérieux à cette industrie. Ces mesures doivent s'appliquer à tous les pays, peu importe si les exportations d'un pays en particulier contribuent au problème. Ainsi, si l'acier japonais fait problème chez nos voisins, les États-Unis se « protègent » contre les exportations d'acier de tous les pays, y compris le Canada. Nous pouvons donc ressentir les effets d'actions dirigées contre d'autres pays.

Cette mesure a mis en péril les emplois de Canadiens dans le secteur sidérurgique, et il en a été de même des produits liés au pétrole.

Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Les droits compensateurs et antidumping font partie d'une série de mesures dites de « protection exceptionnelle » destinées à faire contrepoids à la fixation de prix abusifs ou aux subventions déloyales par certains des pays exportateurs. Les menaces d'imposition de droits compensateurs se multiplient aux États-Unis, mettant ainsi en danger des emplois canadiens dans des industries d'exportation comme le bois d'œuvre, l'acier, l'uranium et les framboises, pour n'en nommer que quelques-unes. En outre, ces droits sont appliqués de façon de plus en plus agressive et indisciplinée. Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Notre accès global au marché américain risque de s'éroder de plus en plus. Il y a aujourd'hui au Congrès au-delà de trois cents projets de loi à saveur protectionniste. Ils s'attaquent ou ont déjà porté préjudice à 6 milliards de dollars d'exportations canadiennes et à 140 000 emplois; ils touchent toutes les régions du pays et une vaste gamme de produits de base.

Voilà où en sont les choses en ce qui concerne le Congrès. Ajoutons à cela que divers États inventent d'autres moyens de mettre un frein à nos exportations. Cet été, par exemple, quatre États de l'Ouest ont interdit l'entrée du porc canadien, sous prétexte qu'ils désapprouvaient les antibiotiques qu'on administrait à nos cochons.

Même lorsque nous venons à bout des mesures protectionnistes, l'effet positif n'est que temporaire. Une victoire de notre part amène tout simplement les représentants du Congrès à modifier la loi de façon à nous rattraper au tournant. Il plane donc une incertitude constante sur nos exportations, et cette situation a naturellement un impact sur l'investissement dans les industries en cause.

L'une des menaces les plus sérieuses à l'heure actuelle concerne l'industrie du bois d'œuvre. Les Américains achètent plus de la moitié de tout ce que nous produisons, et 60 000 emplois sont en jeu au Canada. Il y a trois ans, un projet visant à imposer de nouveaux droits sur le bois d'œuvre canadien a